



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°03

Réunion de bureau du vendredi 08 septembre 2023

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM. J. THAON - C. CASTROFLORIO – J. GRAGLIA - A. MARY – J. ALEXANDRE - Y. SIAD

Excusés : - MM. L. CAPPATTI - G. SEVERAC

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°2 du 25 août dernier.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA prend acte de l'arrivée de M. DJANI Jeremy, classé Jeune Arbitre Ligue en provenance de la Ligue de Guyane.

La CDA prend acte de l'arrivée de M. SAPONE Matéo, arbitre classé D2 en provenance du District des Alpes.

Lundi 04 septembre 2023 s'est déroulé le cours de rentrée pour les arbitres classés D1. 13 arbitres étaient présents, 4 arbitres étaient absents excusés.

Mardi 05 septembre 2023 s'est déroulé le cours de rentrée pour les arbitres classés D2. 12 arbitres étaient présents, 4 arbitres étaient absents excusés.

Mercredi 06 septembre 2023 s'est déroulé le cours de rentrée pour les arbitres classés D3. 15 arbitres étaient présents, 2 arbitres étaient absents excusés.

Jeudi 07 septembre 2023 s'est déroulé le cours de rentrée pour les arbitres classés D4 et D5. 12 arbitres étaient présents, 1 arbitre était absent excusé.

Deux formations FIA se dérouleront à Mandelieu. La première se tiendra du 23 au 26 Octobre 2023. La deuxième se tiendra du 02 au 05 Janvier 2024.

A ce jour nous dénombrons 186 dossiers médicaux complétés.

3 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Ce département a effectué quelques désignations sur des matches de catégorie Ligue pour le week-end du 09 et 10 septembre 2023.

Fin de séance : 21h30

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :
M. MARY Alexandre